



## COMMUNIQUÉ : EPM LA VALENTINE; DES CONDITIONS INDIGNES QUI PERDURENT

*Le 5 septembre 2025, à Paris,*

**Suite à notre communiqué unitaire SNPES-PJJ/FSU – SM et SAF, la direction de la PJJ a reçu les délégations syndicales des organisations représentatives de la région avec Mme Pallin, DIR Sud-Est, après avoir rencontré les professionnel.le.s de la DAP et du SEEPm.**

**Le SNPES-PJJ/FSU, la CGT/PJJ, la CDFDT/Interco et le SPJJ/UNSA étaient présents**, dans un contexte historique, suite à la préconisation de fermeture partielle ou totale de l'EPM par Mme Simonnot, Contrôleur Général des lieux de Privation de Liberté.

Nous avons porté auprès du directeur national l'urgence d'une fermeture de cette prison eu égard aux recommandations de la CGLPL, principalement en raison des conditions indignes de détention des enfants. Qu'il s'agisse du droit à l'éducation, du droit au respect le plus élémentaire en termes de traitement au quotidien (nourriture, accès à la santé, lien avec l'extérieur lors des parloirs avec les familles, les avocat.es ou les éducateur.trices de milieu ouvert), tous les signaux sont au rouge. Les annonces du ministère et les perspectives immédiates ne permettent pas à ce jour d'aller vers un fonctionnement respectueux des textes encadrant l'incarcération des enfants.

Quand le garde des Sceaux déclare que c'est la « population pénale des mineurs » qui serait responsable de la dégradation des lieux, on peut considérer qu'il reste du chemin pour une véritable prise de conscience des responsables. Les échanges que le directeur national de la PJJ a eu avec les personnels du SEEPm durant l'audience syndicale ont largement confirmé que les conditions minimales ne sont plus réunies pour maintenir les mises sous écrou d'enfants dans cet établissement.



Nous avons encore une fois rappelé cette revendication commune avec l'OIP, le Syndicat de la Magistrature et le Syndicat des Avocats de France consistant à la mise en place d'un mécanisme de régulation carcérale, pour ne plus incarcérer des enfants tant que les conditions ne permettent pas d'assurer le respect des textes nationaux et internationaux en vigueur. Pour la DPJJ, le refus du garde des Sceaux est la seule réponse qui prime aujourd'hui.

La justice des mineurs continuera par conséquent d'enfermer des enfants dans un établissement qui ne respectent pas les droits humains les plus élémentaires. Nous avons réclamé un suivi des recommandations et des préconisations issues de l'inspection de l'Inspection Générale de la Justice, qui doit rendre ses premiers constats à la fin du mois de Septembre.



La délégation du SNPES-PJJ/FSU a également exigé qu'un bilan soit tiré des EPM, 20 ans après leur mise en place. Qu'il s'agisse de la Valentine ou de Meyzieu, les mêmes constats nécessitent qu'aujourd'hui une réflexion de fond soit menée sur l'incarcération des enfants dans notre pays. Avec plus de 3.000 enfants qui ont connu la prison par an, la France fait partie des pays en Europe les plus durs en matière de justice des mineurs. Si dans son discours, la DPJJ reconnaît qu'aujourd'hui ce modèle présente des signes d'usure manifeste, le chemin à faire reste encore devant nous.

Alors que les enfants et les adolescent.es n'ont jamais été si peu protégé.es, il devient aujourd'hui incontournable qu'un débat soit ouvert autour des politiques d'enfermement. Toutes les politiques répressives de ces dernières années ont démontré leur échec patent. Le CJPM a accentué cette dérive notamment en produisant des mécanismes judiciaires qui alimentent encore davantage des courtes peines d'incarcération, voire en les banalisant.

L'ensemble de la chaîne judiciaire de la justice des enfants se doit désormais de revoir ce modèle qui nous conduit tout droit vers une catastrophe pour nombre d'enfants et d'adolescent.es. Rappelons que l'idée reçue selon laquelle l'incarcération permettrait de remettre un.e jeune dans « le droit chemin » est en effet loin de la réalité. Le plus souvent, elle va avoir tendance à accélérer l'ancrage dans la délinquance : elle fragilise les liens familiaux, socialise dans un milieu criminogène, y confère un statut et rend difficile les possibilités d'insertion.

Nous avons réclamé également la mise en place d'outils et d'espaces pour rompre l'omerta, tant concernant les conditions de détention des mineurs, que des agissements à l'œuvre pour lesquels nous avons déjà été saisis : violences systémiques, propos, agissements, outrages, agressions sexistes envers les professionnelles. A la Valentine comme dans d'autres lieux d'enfermement, le SNPES-PJJ/FSU est trop souvent saisi de ces situations générées par la structuration de ces institutions. La puissance publique ne peut être synonyme de toute-puissance.

**Le SNPES-PJJ/FSU soutient les professionnel.le.s du SEEPM qui défendent le droit à l'éducation dans cette période difficile. Nous continuerons à réclamer que les moyens mis dans l'enfermement des enfants soient redéployés dans la prévention, dans l'insertion, dans l'intervention en Milieu Ouvert ou encore dans les foyers éducatifs.**

**Avec nos partenaires syndicaux et l'OIP, nous envisageons de solliciter le nouveau ou la nouvelle garde des Sceaux dans les jours à venir.**

